



## Règles générales d'accès et d'utilisation des services scientifiques de l'Institut de Chimie de Strasbourg / UMR 7177

Les services scientifiques de l'Institut de Chimie de Strasbourg / UMR 7177 sont accessibles aux chercheurs du secteur académique et privé, aux conditions financières définies dans le catalogue des tarifs voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg (extrait ci-joint).

### GENERALITES

Les modalités pratiques d'accès à chaque service (localisation, équipements disponibles, système de réservation, fiche de demande d'analyse etc...) sont accessibles sur le site de l'Institut de Chimie de Strasbourg :

<http://institut-chimie.unistra.fr/services-scientifiques/>

**La demande de réalisation d'une analyse implique l'acceptation des règles générales de fonctionnement et des tarifs.**

En cas de besoins particuliers (utilisation sur de longues périodes, volumes importants, expériences nécessitant des mises au point particulières etc...), les responsables des services sont à votre disposition pour étudier votre requête et si nécessaire vous proposer un devis.

### ACCES

Les services scientifiques de l'Institut de Chimie de Strasbourg / UMR 7177 sont accessibles en libre service en dehors des heures d'ouverture des services dans le cadre du règlement intérieur de l'Institut de Chimie de Strasbourg, particulièrement en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité, et après accord de l'ingénieur responsable du service. En fonction des équipements, une formation pourra être demandée ainsi que l'établissement d'une convention d'accès entre le laboratoire demandeur et l'Institut de Chimie de Strasbourg.

## TARIFICATIONS

En fonction des services et techniques, la tarification peut s'appliquer à la réalisation d'une analyse / série d'analyses ou à une durée d'utilisation de l'équipement. Toutes les tarifications incluent (sauf précision contraire) les frais de fonctionnement et les consommables nécessaires à la réalisation de la (des) mesure(s).

Pour précision :

- Le tarif T1 (équipes du secteur académique de Strasbourg) n'incluant pas les coûts des personnels affectés aux services, il est applicable quel que soit le mode d'utilisation des équipements (prestation réalisée par les personnels des services ou accès en libre service).
- Si le paiement est effectué sur des crédits autres que ceux de l'université de Strasbourg, la TVA au taux de 19,6% s'applique à la facturation des prestations (T1 HT et T1 TTC du tableau tarifaire).
- Pour les laboratoires strasbourgeois les factures sont émises trimestriellement. Pour les autres demandeurs, elles sont émises le plus rapidement possible après réalisation de la prestation. Le contact financier des services scientifiques est Mme Agnès Reiffsteck ([reiffste@unistra.fr](mailto:reiffste@unistra.fr)) de l'Institut de Chimie de Strasbourg.